

**Projet de procès-verbal
de l'Assemblée Générale de la Ligue Féminine de Handball**

Séance du 3 mai 2021 par visioconférence

Membres présents :

Représentants FFHB : Nodjialem MYARO, *Présidente de la LFH – Rémy LEVY (mandat de Philippe BANA, Président de la FFHB)* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur national de l'Equipe de France A* ; Eric BARADAT (mandat de Thierry GAILLARD, DTN), Christian DUME (mandat de Florence MORAGLIA, présidente de la CNCG).

Représentants clubs LFH : Felix CHAMBOST, *Bourg de Péage* ; Daniel HOURNON, *Besançon* ; Guillaume MARQUES, *Chambray* ; Vincent MILLEREUX, *Toulon St Cyr* ; Sabine GUILLIEN-HEINRICH, *Fleury Loiret* ; Romuald NOTARI, *Nantes* ; Sophie PALISSE, *Saint-Amand-les-Eaux* ; Jean-Marie SIFRE, *Paris 92* ; Clément FORGENEUF, *JDA Dijon* ; Thierry WEIZMAN, *Metz* ; Jacques VALENTE, *Plan de Cuques* ; Alexandre ZAUG, *Mérignac*.

Représentant des médecins : Gérard JUIN

Représentant des entraîneurs : Christophe CASSAN

Représentant des joueuses : Sabrina CIAVATTI

Absents excusés : Gérard LE SAINT, *Brest* ; Ange FERRACI, *Nice* ; Oumou NIANG-FOUQUET, *Le Havre (D2F VAP)*.

Invités présents :

Représentant de l'arbitrage : Olivier BUY

Représentants FFHandball : Pascal BOUCHET ; Fabrice ARCAS ; Sébastien GARDILLOU

UCPHF : Pierre PRADEAU, *directeur*

7Master : Thibaut DAGORNE, *directeur*

Salariés Clubs : Anthony TAHAR (Fleury Loiret) ; Nadège COULET, Maxime LECCIA (Bourg-de-Péage) ; Marion POURRE (Besançon)

FFHandball/LFH : Vanessa KHALFA, *Responsable de la LFH* ; Gwenhaël SAMPER, *Responsable du service juridique de la FFHB*.

Sous la présidence de Nodjialem MYARO, la séance est ouverte à 12h00 en visioconférence compte tenu de la crise sanitaire qui impacte la France.

Les points figurant à l'ordre du jour de la présente séance sont les suivants :

- Validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 décembre 2020 ;
- Ratification des décisions du comité de direction en date du 31 décembre 2020 et du 17 mars 2021 (mandat COVID) ;
- Approbation du calendrier des compétitions 2021-22
- Questions diverses

I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 DECEMBRE 2020

Il est demandé aux membres de l'assemblée générale s'ils ont des remarques à formuler sur le projet de procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet de procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020.

Ce projet de procès-verbal ainsi validé sera disponible sur le site internet de la LFH.

Christophe CASSAN interroge sur le point de savoir si la vaccination contre la COVID-19 sera obligatoire pour les effectifs des clubs de LFH. Gérard JUIN précise alors que ce caractère obligatoire n'est pas à l'ordre du jour, une telle vaccination ne pouvant être, en l'état de la réglementation française en vigueur, que recommandée. Il ajoute qu'une solution est en train d'être étudiée pour permettre aux joueuses internationales étrangères évoluant dans les championnats français de bénéficier d'une priorité dans la vaccination, à l'instar des joueuses internationales françaises.

Aucune autre question, ni aucune remarque n'étant formulée, Nodjialem MYARO clôture la séance.

La présente séance prend fin à 13h30.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH